

## Compte rendu du conseil municipal du 14 février 2013

### **DECISIONS BUDGÉTAIRES**

**Le compte administratif** concernant le budget de la commune a été adopté à la majorité absolue (1 abstention) et les comptes des budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité.

En fonctionnement : L'examen du compte administratif de la commune fait apparaître un total de recettes de 3 182 587,67 € et de 2 286 055,95 de dépenses soit un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2012 de 896 531,72 € (+1,7% de dépenses réelles et 0,7% de recettes réelles par rapport à l'exercice 2011).

Pour la section d'investissement : Les recettes : 2 456 331,21 et les dépenses : 2 249 692 ,45 génèrent un excédent d'investissement 2012 de 206 638,76 € qui cumulé avec le déficit d'investissement 2011 reporté d'un montant de 266 541,29 dégage au final un déficit d'investissement de 59 902,53 €.

Restes à réaliser : Le conseil municipal a décidé de reporter en restes à réaliser (RAR) sur l'exercice 2013 en investissement un montant de recettes de 270 000 € et de dépenses de 1 105 500 € soit un déficit des restes à réaliser de 835 500 €. Cumulé avec le déficit 2012 de 59 902,53 €, il dégage un besoin de financement de 895 402,53 € couvert par l'excédent de fonctionnement de 896 531,72 €.

#### **Budget annexe du service assainissement :**

En fonctionnement : Les recettes : 49 763, 76 € et les dépenses 55 463,02 génèrent un déficit de 5 699,26 €, qui, retranché de l'excédent de fonctionnement 2011 reporté de 29 803,35, dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 24 104,09 €.

En investissement : Les recettes : 47 834 € et les dépenses 89 119,09 € dégagent un déficit pour l'année 2012 de 41 285,09 € qui, retranché de l'excédent d'investissement 2011 reporté de 164 210,52 € dégage un excédent d'investissement cumulé de 122 925,43 €.

Restes à réaliser : Le conseil a décidé de reporter un montant de recettes de 30 346 € et de dépenses de 172 400 € soit un déficit de restes à réaliser de 142 054 €, faisant apparaître un besoin de financement 2012 de 19 128,57 €, couvert par l'excédent de fonctionnement de 24 104,09 €

#### **Compte de Gestion**

Le conseil municipal a adopté les comptes de gestion 2012 pour le budget principal de la commune et les budgets annexes du service d'assainissement et des deux lotissements présentés par la trésorerie.

### **DECISIONS FINANCIÈRES**

#### **Assainissement collectif**

Depuis la signature, le 1er Avril 2008, du contrat d'affermage confiant la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif à SOGEDO, plusieurs importantes modifications à la charge du délégataire, soit dans les équipements, soit dans les contraintes réglementaires ont été intégrées :

- installation en 2011 d'un nouveau poste de relevage à la suite du raccordement du village de « La Molier » à la station d'épuration du bourg.
- mise en place depuis 2008 d'un équipement de chaulage des boues de la station afin d'être en conformité avec le plan d'épandage des boues.
- en raison du dimensionnement de la station d'épuration (supérieur à 10.000 équivalents habitants) la nouvelle réglementation « loi sur l'eau » de 2008 impose 2 bilans mensuels dans le cadre de l'autosurveillance alors que le contrat n'en prévoyait qu'un seul.

- raccordement au réseau d'eau potable de la station en 2011.

Considérant que ces équipements et contraintes réglementaires ont engendré des charges d'exploitation supplémentaires de l'ordre de 10.347 € H.T. par an, SOGEDO sollicite une augmentation de sa rémunération comme suit :

- prime fixe annuelle : 49,78 € HT par logement ou compteur (+ 4 €)
- part proportionnelle : 0,473 € HT par mètre cube (+ 0,043€)

Le Conseil Municipal a, par le biais de l'avenant n° 1 au contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif, intégré, conformément aux dispositions de l'article 9 du contrat «révision du périmètre d'affermage» les nouveaux équipements dans le périmètre du service affermé et autorisé la révision de la rémunération du délégataire conformément aux dispositions de l'article 38 du contrat «révision des rémunérations et de leur indexation».

### **Gîtes du Sedour**

Le conseil municipal a adopté les nouveaux tarifs des gîtes du Sedour faisant suite au nouveau classement (3 épis) lié aux travaux de réfection totale actuellement en cours.

## **GESTION ET OPÉRATION**

### **Délégation du Service d'assainissement :**

Le conseil municipal a décidé de prolonger le contrat d'affermage actuel de SOGEDO qui expirera le 31 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014 afin de prendre en compte le nouveau système de fonctionnement de la station d'épuration dans le cahier des charges de la future délégation du service.

### **Délégation de la gestion des structures du Sedour :**

Le conseil a décidé de reconduire les services d'exploitation des structures du Sedour dans le cadre d'un contrat d'affermage qui prendra effet le 01/01/2014 pour une durée de 6 ans et de procéder à un appel public à candidature.

### **Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté n° 2013-30 du 10/01/2013, le Préfet du Cantal a autorisé l'utilisation d'un point d'eau privé à des fins de fabrication de produits alimentaires, au profit de la Société Fromagère de Riom. Cet arrêté définit 2 aires de vulnérabilité : l'aire de vulnérabilité immédiate et l'aire de vulnérabilité rapprochée.

L'aire de vulnérabilité immédiate porte uniquement sur une partie de la parcelle AC n° 28 actuellement en zone UY du PLU. A l'intérieur de ce périmètre immédiat, un secteur spécifique sera créé dans le document graphique du règlement n'autorisant que l'installation d'ouvrages et de structures liés au captage.

L'aire de vulnérabilité rapprochée porte sur plusieurs parcelles qui sont listées à l'article 6-2 de l'arrêté préfectoral.

L'article 8 de cet arrêté stipule que les prescriptions fixées par l'article 6-2 devront être annexées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune au plus tard dans le délai d'un an à compter de son opposabilité.

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et autorisé le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **A.T.E.S.A.T**

La convention conclue avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) au titre de l'Assistance Technique fournie par les Services de l'Etat (ATESAT) a expiré le 31 décembre 2012.

Le Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement a récemment annoncé une évolution du contenu de la mission ATESAT. Néanmoins, les communes qui souhaitent continuer à bénéficier de cette assistance, pour l'année 2013 uniquement, peuvent le solliciter par délibération.

Le Conseil Municipal a adopté l'opportunité de solliciter pour l'année 2013 un nouveau conventionnement avec les services de l'Etat au titre de l'ATESAT, et donné mandat au maire pour signer et mettre au point la convention correspondante avec les services de la DDT.

## **TRAVAUX**

### **Rue Jean Ménardie**

Le conseil a autorisé le maire à signer la convention et à conclure avec ORANGE FRANCE précisant les modalités administratives, techniques et financières concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques dans le cadre de l'opération de réfection de la rue Jean Ménardie.

### **Courts de tennis**

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché relatif aux travaux de démolition et de reconstruction des 2 courts de tennis extérieurs (revêtement résine) avec l'entreprise Tennis et Sols - 51 350 à Cormontreuil pour un montant de 83 400,40 € dont l'offre a été classée n°1 par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 04/02/2013.

## **CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES**

### **Cession du four de la Caire**

A la suite de l'avis favorable des ayants droit de la section de La Caire, le conseil a donné son accord à la cession en faveur de Frédéric Bataille de l'ancien four à pain, référence cadastrale H n°37 (60 m²), pour un prix de vente arrêté à 800€.

### **Cession d'une parcelle de Chabrouilloux**

A la suite de l'avis favorable des ayants droits de Chabrouilloux, le conseil a donné son accord à la cession en faveur de Vincent Maury de la parcelle n°483 d'une superficie de 1 193 m².

## **INFORMATION TRAVAUX**

- Les travaux des vestiaires du stade sont achevés.
- Les travaux de réfection des gîtes du Sedour sont en cours et devront être achevés impérativement la dernière semaine d'avril.
- Les travaux d'aménagement du village de la Molier sont souvent interrompus en raison des intempéries.
- Les premières études de l'aménagement de la rue Jean Ménardie ont débuté ; les travaux devraient être réalisés à l'automne 2013 avec enfouissement et mise en séparatif des réseaux.